

Prime Macron

Ce jour s'est tenue une réunion de négociation pour fixer les modalités de la prime MACRON. Trois semaines après la réunion du 12 décembre 2018, période pendant laquelle **FO Banques BNP Paribas** a continué de dénoncer la non prise en compte des revendications qui auraient amélioré de façon pérenne le pouvoir d'achat des salariés.

Aujourd'hui la Direction souhaite rester sur les propositions basées sur la loi.

La proposition de la Direction est :

L'attribution d'une prime de 1000.00 €

Cette prime serait perçue par les salariés ayant reçu une rémunération brute inférieure à 3 SMICS 2018, soit 53 944,92 Euros (primes diverses, Heures Supplémentaires, rémunérations variables incluses).

Ce montant sera minoré en fonction du temps de présence effectif en 2018 et du temps de travail.

La Direction s'est engagée pour un versement avec le salaire de janvier 2019.



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter





FO Banques BNP Paribas est intervenu afin de clarifier la situation des salariés en longue maladie non payés par BNP Paribas, mais pris en charge par la prévoyance. Ces salariés vivent déjà des moments difficiles, ils sont aussi touchés par une baisse du pouvoir d'achat. La Direction reste dans l'attente du texte officiel du gouvernement. **FO Banques BNP Paribas** pense que la Direction pourrait faire un geste pour gérer ces salariés avec l'humanité nécessaire.

Pour être appliquée cette proposition devra être inscrite dans la signature d'un accord d'entreprise.

N'hésitez pas à réagir en cliquant [ici](#)



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA1
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnpparibas.com



Facebook



Twitter

